

## **Termes et Conditions:**

Le prix de 395€ indiqué sur la brochure est un prix TTC valable par personne, sur la base de DEUX personnes partageant une chambre dans l'hôtel avec deux lits ou un lit double avec petit-déjeuner inclus. Dans le cas contraire il y aura un supplément de €100 pour occuper une chambre d'hôtel seul. Aucun repas n'est fourni par les organisateurs durant le voyage. Le prix inclus le voyage aller et retour par bateau, les transferts en bus entre les villes indiquées et entre l'hôtel et International l'Autojumble à Beaulieu. Pour garantir votre place sur le voyage tous les règlements accompagnés des formulaires d'inscription doivent impérativement être envoyés au plus tard le 30 mai 2009 à l'adresse suivante : Charles des MOULINS de FALAISE, 10 rue des Tourterelles, 60800 DUVY.

Où le quota ne serait pas atteint, toute personne ayant réservé et réglé sera intégralement remboursée.

Le prix inclus également un billet d'entrée adulte à l'Autojumble de Beaulieu. Il n'y aura pas de remboursement si l'évènement est annulé ou si un cas de force majeure empêche l'évènement d'avoir lieu. Le terme de force majeure inclus des circonstances imprévisibles et hors de contrôle dont les conséquences ne pourraient être évitées et/ou contrôlées par Beaulieu Entreprises et/ou ses fournisseurs. Quelques exemples de cas de force majeure : déclarations de guerres, guerres, grèves, manifestations civiles, activités terroristes, sinistres industriels, sinistres naturels, sinistres nucléaires, incendies, conditions météorologiques et tout autre évènement hors de contrôle.

Les articles achetés pendant l'Autojumble par les participants au voyage ne peuvent être rapatriés dans le bus. Leur rapatriement est donc laissé à la charge de chaque participant.

### **IMPORTANT !**

Chaque personne doit faire les démarches administratives relatives à son entrée sur le territoire britannique. Chacun doit donc être en possession d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité et si besoin, d'un visa, d'une autorisation de sortie de territoire. Attention : le permis de conduire n'est pas une pièce d'identité valable ! Aucun remboursement ne sera fait par Beaulieu Entreprises si vous n'êtes pas en règle avec vos papiers d'identité ou si vous les avez oubliés. Pensez également à souscrire une assurance voyage si vous n'en n'avez pas et à l'emporter avec vous.

Les compagnies de ferry et de bus ainsi que chaque fournisseur ont leur propre conditions et termes de transport auxquels vous serez soumis pendant le voyage. Certaines de ces conditions peuvent exclure certaines responsabilités en fonction des circonstances et sont souvent soumises aux conditions et aux conventions des voyages internationaux. Beaulieu Entreprises n'a aucun contrôle sur les horaires de départ et d'arrivée des bateaux et ne peut par conséquent garantir que le bateau partira et arrivera aux horaires préalablement indiqués. Dans le cas où il y aurait un délai, quelles qu'en soient les raisons, Beaulieu Entreprises n'est pas tenu de fournir repas et/ou logement ou toute autre prestation. Beaulieu Entreprises fera de son mieux pour trouver une solution en collaboration avec l'entreprise concernée.